



MEMENTO AIDES AUX ENSEMBLES DE MUSIQUE PROFESSIONNELS

B) AIDES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE POUR LA MUSIQUE

Ces aides peuvent être demandées en complément des aides de la DRAC sur des mêmes projets mais les ensembles doivent en informer le conseiller musique de la DRAC.

B) 02 La commande musicale (DMDTS)

Descriptif

La commande publique représente une aide directe aux compositeurs et un encouragement au renouvellement des formes et des écritures.

La décision d'attribution de l'aide est prise par le Ministre de la Culture et de la Communication après avis d'une commission d'expert selon deux critères:

- la compétence et la qualité technique de la proposition musicale considérée
- sa prise en compte des objectifs de la politique proposée par la DMDTS.

Pour plus de précisions: <http://www.culture.gouv.fr/culture/dmdts2006/commande-musique>

Service Musique de la DRAC

Christine SCHELL

Conseillère pour la musique et la danse
7 rue Charles Nodier
25043 Besançon Cedex
Téléphone 03 81 65 72 38

DMDTS

Alain BRUNSVICK

Inspecteurs de la création et des enseignements artistiques
DMDTS , 53 rue Saint-Dominique , 75 007 Paris

Pour accompagner votre projet

L'État / Ministère de la culture et de la communication

DRAC :.....www.franche-comte.culture.gouv.fr
DMDTS:.....www.dmdts.culture.gouv.fr

Les collectivités territoriales

Conseil général du Doubs:..... www.cg25.fr
Conseil général du Jura :.....www.cg39.fr
Conseil général de la Haute-Saône:..... www.cg70.fr
Conseil général du Territoire de Belfort :..www.cg90.fr
Conseil régional de Franche-Comté :..... www.cr-franche-comte.fr

Les communes et intercommunalités du siège de la compagnie.